



eau & rivières
DE BRETAGNE
Douar ha Sterioù Breizh

Délégation Finistère Nord
Eau & Rivières de Bretagne
6, rue de Pen ar Creac'h
29200 Brest
02 98 01 05 45

Dossier suivi par Mickaël Raguénès
finistere@eau-et-rivieres.org

Monsieur Gilles Picat
Commissaire enquêteur
Mairie
Square Anne de Bretagne
29410 Pleyber-Christ

À Brest, le 15 octobre 2021

Objet : Remarques de l'association Eau et Rivières de Bretagne apportées à l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter la carrière Ruvernison en Pleyber-Christ

Monsieur,

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013).

Eau & Rivières de Bretagne a examiné le dossier présenté par la société CMGO en vue d'obtenir le renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière Ruvernison en Pleyber-Christ avec extension de son périmètre d'exploitation. L'association en ressort les éléments suivants :

Incohérence avec le PLUIH de Morlaix-Communauté

Le PLUIH de Morlaix-Communauté s'est fixé comme enjeu principal la limitation de l'artificialisation des sols et la protection des terres agricoles. Le projet proposé à l'enquête supprimera une zone dont la qualité paysagère est pointée dans le PLUIH.

Comme l'indique la MRAE dans son avis, la zone concernée fait partie des grands corridors de la trame verte et bleue reliant les Monts d'Arrée à la zone littorale, la continuité écologique des milieux doit être assurée.

Le cycle des déchets inertes n'est pas explicité, on peut se poser la question d'un « recyclage court » des déchets, en particulier ceux provenant du bâtiment dans le périmètre voisin.

Peu de choses sont dites sur l'origine et la nature de ces déchets et comment la carrière s'insère dans la politique de gestion des déchets de Morlaix-Communauté.

La question de l'impact de ces déchets sur la qualité de l'eau (souterraine et de surface) n'est pas traitée.

Quelle est la destination d'une quantité aussi importante de matériau ? Quel est le marché visé ? Si c'est le marché local, on peut s'interroger sur le niveau d'artificialisation engendré par ces granulats, si c'est un marché lointain, le transport de pondéreux par ca-

mion sur de longues distances n'est pas compatible avec la décarbonation recherchée de l'économie.

Impact sur la circulation des eaux souterraines

La géographie de la carrière est très détaillée (pentes, niveau, risques d'effondrement etc..) de même que la remise en état paysagère prévue. Par contre, ce qui se passe au niveau des masses d'eau souterraines n'est pas abordé : risques de contamination par diffusion des eaux de fouilles dans les nappes, risque d'assèchement des ruisseaux par bouleversements hydro-géologiques etc

Impact sur les eaux de surface

Comme indiqué dans le chapitre sur l'accidentologie, le risque principal de ce type d'installation est la pollution des milieux aqueux par dispersion de produit, en particulier les matières en suspension. Le rapport de la MRAE interroge sur une forte concentration en manganèse.

Cohérence avec le SAGE

Le SAGE nous rappelle la fragilité de nos milieux aquatiques et incite à leur préservation et à la protection de la ressource qualitative et quantitative. Il est indispensable que cette question soit approfondie par l'exploitant et soumise à la CLE du SAGE.

Information du public

Compte tenu de l'importance de ce projet (plus du doublement de la surface actuelle, 13 à 33 ha impactés, permis pour 30 ans, quantité extraite plus que doublée : passant de 200.000 tonnes à 450.000) et des divers impacts environnementaux bien soulignés dans le rapport de la MRAE (poussières, tirs de mines, bruits divers, impact climatique), il serait normal d'informer le public en organisant une réunion publique avec éventuellement une visite du site permettant de comprendre le fonctionnement de l'exploitation, au moins en ce qui concerne l'eau : eaux d'exhaure, bassins de décantation, lavage des granulats ?

Evaluation et suivi

Dans une société en mutation rapide climatique, il n'est pas raisonnable de donner une autorisation d'exploitation d'une installation aussi impactante pour l'environnement pour 30 ans.

L'autorisation d'exploitation doit en outre être soumise à des critères de suivi et d'évaluation.

En ce qui concerne l'impact sur la qualité de l'eau, ces critères doivent être élaborés en lien avec la CLE du SAGE qui n'a à ce jour pas été consultée.

Dans l'état actuel du dossier, au vu des incertitudes et manques relevés plus haut, Eau & Rivières de Bretagne recommande d'améliorer la cohérence avec le PLUIH de Morlaix Co, la connaissance des impacts sur la ressource en eau (le CLE nous semblant en l'espèce incontournable) et de prendre en compte des effets du dérèglement climatique et émet donc un réservé sur ce projet.

**LA REPRÉSENTANTE D'EAU & RIVIÈRES DE BRETAGNE
A LA CLE DU SAGE LÉON TRÉGOR**

MARIE-CATHERINE LECOCQ